

Image not found or type unknown



caducité hors délai appel

Par pépète, le 11/12/2019 à 08:55

j'ai gagné le 4 juillet 19 la rupture de bail et l'expulsion par la force publique. Jugement signifié par huissier le 19 Juillet19. Je reçois le 08/11/19 le pourvoi de l'adversaire en cours d'appel de AIX en provence soit plus de 3 mois et demi après la signification du jugement de notre huissier. Veuillez me dire si cet appel de la partie adverse tient debout. Merci de m'éclairer.
Vivienne